



Projet d'intervention de la présidente  
Marie Hélène CAZAUBON  
(Seul le discours prononcé fait foi)

Madame La Préfète,  
Madame la Présidente,  
Madame La Directrice,  
Mesdames, Messieurs,

Au vu de l'ordre du jour très chargé de cette session et des nombreuses questions qui ne manqueront pas d'être posées suite aux présentations de Cédric Auvin et Éric Heurtaux, je ne développerai que quelques points.

Comme je l'indiquais dans ma dernière intervention, les récoltes de céréales de printemps se sont déroulées dans de très bonnes conditions, avec des rendements au rendez-vous dans la grande majorité des situations, mais Éric Heurtaux y reviendra dans sa présentation sur l'estimation revenu 2023 de la « ferme Landes ».

Cependant en matière de conditions climatiques nous sommes passés du tout au tout. Sécheresse et chaleurs jusqu'au 20 octobre ce qui a posé des problèmes notamment pour les semis de colza puis des pluies incessantes et diluviennes avec en moyenne sur le département 360 à 390 mm en 1 mois, provoquant des difficultés certes pour les toutes dernières récoltes mais surtout l'impossibilité de semer les couverts intermédiaires ou les céréales d'hiver.

Au jour où je vous parle les conditions agronomiques et physiques – de passage dans les parcelles - ne le permettent toujours pas. C'est la raison, Mme la Préfète, Mme la Directrice, qui nous a

conduit à demander des dérogations à la PAC pour cas de force majeure.

Ces dérogations accordées avec le dépôt d'une demande individuelle, et vous retrouverez toutes les informations ainsi que le formulaire sur le site de la chambre, ne concernent que la PAC, en l'occurrence les BCAE sur le maintien ou l'implantation de couverts, les BCAE 6, 7 et 8.

Nous aurions largement préféré une mesure plus générale et globale d'exemption ce qui aurait été plus simple. Comme d'ailleurs elle ne semble pas non plus s'appliquer pour les zones vulnérables cela rend les messages incompréhensibles ou inaudibles sur le terrain.

Mme la Préfète sur la directive nitrates, vous avez la possibilité d'accorder une dérogation collective, et les circonstances exceptionnelles valent aussi pour cette réglementation, et je vous remercie de la mettre en œuvre très rapidement.

Pour en finir avec la nouvelle PAC, certes selon la DRAAF près de 90% des dossiers seraient payés mais pour la plupart de manière très partielle. Tant pour les jeunes que pour les aides bovines ou les éco-régimes des écarts importants subsistent qui pèsent sur la trésorerie de nos exploitations. Il ne vous pas échappé que le coût de l'argent s'est considérablement renchéri ces derniers mois.

Je sais que les services du ministère, de l'ASP et de la DDTM sont mobilisés, que c'est moins catastrophique que lors de la précédente réforme où il a fallu parfois attendre plus de 18 mois pour avoir le solde de certaines aides, mais il y a urgence à verser les sommes attendues même si sur certaines mesures il y aura des stabilisateurs en raison de leurs « succès ».

Le même constat vaut pour les MAEC où il faudra -avec les agences de l'eau ou par des redéploiements de crédits - abonder

les enveloppes afin d'accompagner les engagements pris en 2023 mais aussi permettre aux agriculteurs d'en souscrire en 2024. C'est important pour accompagner les dynamiques ou efforts consentis par les agriculteurs.

Les autres dossiers que je voudrai aborder concernent essentiellement le sanitaire.

Le premier pour me féliciter de la mise en place de la vaccination sur les palmipèdes avec la venue de Marc Fesneau le 2 octobre dernier à Horsarrieu pour lancer officiellement cette campagne. Nous avons à notre disposition un nouveau moyen de protection, tant réclamé et attendu par nous tous en complément de la biosécurité. La surveillance passive comme la traçabilité dans Bd Avicole sont des éléments majeurs du succès de la vaccination. Cependant les premiers comptes rendus qui nous parviennent en matière de surveillance peuvent nous inquiéter, espérons que tout va rentrer dans l'ordre rapidement.

On le sait trop bien dans les Landes, cette lutte contre le virus IAHP n'est jamais définitivement gagnée et le virus progresse en Europe Centrale, en Italie ou aux Pays Bas. En faune sauvage, autour du lac de Madine à 850 kms d'ici, en fin de semaine dernière ont été trouvés des oiseaux morts porteurs du virus. La DGAL vient donc de décider que nous passions de risque négligeable à risque modéré avec les conséquences que l'on connaît pour les communes en ZRP en matière de mise à l'abri, de déclarations de mouvements, du renforcement du plan de surveillance pour les élevages non vaccinés...

Nos canards vont être et sont de plus en plus immunisés même si à notre très grande surprise la DGAL annonce qu'il faudra peut-être une 3<sup>ème</sup> injection à administrer à 10 semaines sur 2 zones : la Vendée « militaire » et ses 45 communes, et les 73 du Plan Adour.

Mon incompréhension sur cette annonce est totale. Je pensais que l'expérimentation conduite l'an dernier avait permis de mesurer le taux d'immunité tout au long du cycle de vie et de production des palmipèdes.

Par ailleurs en matière de faisabilité technique je vois mal aussi comment mobiliser nos équipes d'attrapage qui sont déjà très largement saturées, fatiguées et qui seront mobilisées à partir du 10 décembre sur les volailles festives.

Espérons que nous resterons le plus longtemps possible en risque modéré et continuons nos efforts dans nos élevages, mettons aussi en œuvre avec rigueur et professionnalisme dans tous les maillons de la filière les bonnes pratiques et règles de biosécurité.

Le 2<sup>ème</sup> dossier que nous avons commencé à évoquer fin septembre lors de notre précédente session, puis lors d'une réunion en préfecture, a trait à la MHE où nous étions surtout concernés par les dispositions de restriction de circulation des animaux dans et hors de la zone régulée, et plus particulièrement par la fermeture des frontières pour exporter les broutards ou les veaux laitiers de 21 jours. Le ministre a d'ailleurs réussi très rapidement à faire ré-ouvrir les frontières de nos 2 principaux débouchés, Italie et Espagne.

Depuis ces 3 premiers foyers index en 64 et 65 fin septembre, ce sont plus de 3 600 foyers qui ont été déclarés dans 12 départements dont 219 dans les Landes et 177 suspicions en cours. Avec les derniers foyers détectés ces derniers jours en Vendée et en Loire Atlantique, la zone règlementée couvre maintenant plus du tiers du territoire national et la quasi-totalité du bassin allaitant et grosse zone d'engraissement.

Cette explosion et vitesse de propagation de la maladie nous a tous surpris et les quelques faibles connaissances scientifiques

sur le sujet sont bien éloignées de ce que les éleveurs et vétérinaires constatent et vivent sur le terrain tant en terme de mortalité que de morbidité.

Même s'il y a et aura des conséquences économiques importantes et sur la production à court et moyen terme, c'est avant tout un problème sanitaire avec une propagation et diffusion très rapide avec ce moucheron culicoïde. Avant même que l'hiver et le froid fassent leur travail sur ce vecteur de la maladie, notre crainte majeure c'est que cette maladie s'endémise et revienne au printemps. Il faut le rappeler, il n'y a pas comme pour la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) de vaccin pour lutter contre la MHE.

Suite à son déplacement en début de mois dans les Pyrénées Atlantiques, M. le Ministre a annoncé un 1<sup>er</sup> train de mesures et 20 M d'€ d'aides, avec le concours du FMSE qui il faut le savoir n'a pas trop de fonds disponibles. L'état prendra à sa charge une partie des frais sanitaires mais la profession et les éleveurs attendent des précisions sur quels frais, pour quels animaux, à quel niveau et pour l'instant rien n'est enclenché sur les pertes économiques. Elles sont et seront importantes, et l'élevage allaitant déjà en souffrance n'avait pas besoin de cela. Il faudra donc que très rapidement le ministre complète très significativement les enveloppes financières, déjà dans un 1<sup>er</sup> temps pour la crise de cet automne.

De notre côté nous avons saisi et rencontré le conseil départemental pour réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement, et la MSA a aussi activé son dispositif de soutien. Je laisserai Dominique Degos comme Christian Bergerot exposer leur plan d'intervention, même si sans précisions de l'intervention de l'état il leur est difficile d'annoncer quelque chose.

Certes les crises climatiques ou sanitaires perturbent notre fonctionnement, mais pour reprendre une formule célèbre « pendant les travaux, la vente continue » et donc nos actions de développement et techniques continuent avec nos techniciens. Je voudrai notamment mettre en avant les 3<sup>èmes</sup> rencontres de la viande bovine 640 du 14 novembre dernier à Saint Palais. Une journée de réflexion collective rassemblant tous les acteurs de la filière où des solutions à 5 ou 10 ans ont été débattues et esquissées concernant une meilleure adéquation entre potentiels de productions et marchés, la structuration et meilleure organisation des filières, le développement des marchés notamment avec plus d'ateliers d'engraissement dans nos territoires, plus de contractualisation vers la restauration hors domicile ou les marchés publics , l'adaptation de nos produits à tous les modes de consommation.

Bref l'occasion de lever la tête du guidon, d'offrir une meilleure visibilité économique, de délivrer certes un message d'espoir mais aussi avec de vraies perspectives pour nos éleveurs pour peu que le rassemblement des initiatives se concrétise par une vraie dynamique de filière et de territoire.

En cette fin du mois de novembre et pour faire le lien avec le thème de notre dernière session, je voudrai mettre en avant le travail collectif de toutes les organisations autour du mois de la bio où nous avons proposé 4 rendez-vous dans les Landes sur des thématiques très variées.

On commence d'ailleurs à entendre sur les ondes de plus en plus de messages autour de la campagne « bio-réflexe », et comme je suis également dans le service après-vente, et Mireille Lavie ne me le pardonnerai pas, je vous invite Mme la préfète à rencontrer Interbio pour voir comment mieux mettre en avant les produits

bio dans les cantines dépendant de l'état. Beaucoup est fait mais on doit pouvoir faire mieux encore.

Pour faire écho à la nouvelle composition du COTI que nous venons de valider, et comme toutes les OPA du département ont l'installation-transmission dans leurs priorités et enjeux d'avenir, il nous faudra donc jouer encore plus collectif pour répondre à ces immenses défis. Au-delà du renforcement attendu des missions des chambres d'agriculture dans la future loi d'orientation et d'avenir, je vous invite donc à participer aux deux rencontres organisées par la chambre d'agriculture dans le cadre de la quinzaine de la transmission, demain à Peyrehorade « tout savoir sur la nouvelle réforme des retraites » et mercredi à St Agnet sur une exploitation à reprendre en maraîchage bio.

2024 sera l'année des 100 ans des chambres d'agriculture qui ont été créées par la loi du 3 janvier 1924. Tant au niveau national que départemental un certain nombre d'événements vont être mis en place pour montrer tout le travail que font les chambres. Cela n'a rien à voir puisqu'il n'a pas 100 ans, mais notre Directeur partira également en retraite en 2024 et vous trouverez une interview dans l'agenda 2024 que vous avez entre vos mains. A l'issue d'un long processus d'embauche nous avons retenu Caroline Godefroy pour lui succéder. Elle a toute notre confiance et les compétences pour prendre la direction de la chambre d'agriculture. Un tuilage aura lieu tout au long des prochains mois pour une transmission des savoirs et spécificités de la fonction.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite, nous souhaite une belle fin d'année, avec le meilleur des Landes sur nos tablées.